

Distribution: Restreinte

EB 2002/77/R.11/Rev.1

11 décembre 2002

Original: Anglais

Point 6 de l'ordre du jour

Français



FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Soixante-dix-septième session

Rome, 10-11 décembre 2002

**PARTICIPATION DU FIDA À L'INITIATIVE POUR LA RÉDUCTION DE
LA DETTE DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS
RAPPORT DE SITUATION 2002**

Document #: 304627
Library:DMS

*Par souci d'économie le présent document a fait l'objet d'un tirage limité.
Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions et de s'abstenir d'en demander d'autres.*

I. INTRODUCTION

1. Le rapport de situation 2002 a pour objet:
 - d'informer le Conseil d'administration sur l'état d'avancement de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) et la participation du FIDA à cette Initiative;
 - d'appeler l'attention du Conseil d'administration sur la nécessité de définir une stratégie de mobilisation de ressources pour financer la participation du FIDA à l'Initiative;
 - de tenir le Conseil d'administration au courant des efforts déployés par le Fonds pour mobiliser des ressources externes supplémentaires destinées à contribuer au financement de la participation du FIDA à l'Initiative et de demander au Conseil de continuer à apporter à ce dernier son soutien pour atteindre cet objectif; et
 - de solliciter l'approbation du Conseil d'administration concernant la présentation de la substance du présent rapport de situation à la prochaine session du Conseil des gouverneurs, pour information.

II. MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE

État d'avancement à ce jour et perspectives

2. En 2002, le Burkina Faso (relèvement automatique du niveau d'aide au point d'achèvement), l'Éthiopie, le Ghana et la Sierra Leone ont rempli les conditions requises pour bénéficier d'un allègement de leur dette dans le cadre de l'Initiative renforcée, ce qui porte à 26 le nombre des pays pour lesquels un allègement a été approuvé¹. La Bolivie, le Burkina Faso, la Mauritanie, le Mozambique, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie ont atteint leurs points d'achèvement respectifs dans le cadre de l'Initiative renforcée, tandis que le Guyana et le Mali ont atteint le leur dans le cadre initial.

3. En ce qui concerne l'avenir, le Bénin et le Mali pourraient atteindre au cours des prochains mois leur point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative renforcée. Les documents préliminaires ont été établis pour la République démocratique du Congo et la Côte d'Ivoire, qui pourraient donc atteindre au début de 2003 le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative renforcée. Les documents préliminaires pourraient aussi être établis pour la République centrafricaine et les Comores. Le Guyana et le Niger devraient atteindre leurs points d'achèvement respectifs au deuxième trimestre de 2003; la Guinée et la Zambie, au troisième trimestre de 2003; le Cameroun, l'Éthiopie, la Gambie et le Rwanda, au quatrième trimestre de 2003. À la fin de 2003, par conséquent, 16 pays au total pourraient avoir atteint le point d'achèvement.

Tableau 1: Situation des 42 pays pauvres très endettés

Pays parvenus au point de décision dans le cadre de l'Initiative renforcée (26) en mars 2002	Pays non encore parvenus au point de décision (12)	Pays dont la dette est peut-être soutenable
Bénin, Cameroun, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau (qui bénéficie d'un allègement intérimaire de sa dette à l'égard du FIDA), Guyana, Honduras, Madagascar, Malawi, Mali, Nicaragua, Niger, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone (qui bénéficie d'un allègement intérimaire de sa dette vis-à-vis du FIDA), Tchad et Zambie Pays parvenus au point de décision et au point d'achèvement (6): Bolivie, Burkina Faso, Mauritanie, Mozambique, Ouganda et République-Unie de Tanzanie	Burundi, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Laos, Libéria, Myanmar (pas de dette à l'égard du FIDA), République centrafricaine, République démocratique du Congo, Somalie, Soudan, Togo	Angola, Kenya, Viet Nam, Yémen

¹ En outre, la Côte d'Ivoire a été déclarée admissible à un allègement de sa dette dans le cadre de l'Initiative initiale, mais le point d'achèvement a été retardé.



4. À ce jour, 25 milliards de USD ont été engagés pour l'allégement de la dette, en valeur actualisée nette (VAN), des 26 pays qui sont parvenus à leur point de décision dans le cadre de l'Initiative renforcée. Ce chiffre représente environ 40 milliards de USD en valeur nominale d'allégement du service de la dette à terme. Globalement, l'encours de la dette de ces pays tombera d'environ 62 milliards de USD en VAN à 27 milliards de USD après l'application intégrale des mesures traditionnelles d'allégement de la dette et l'aide accordée dans le cadre de l'Initiative, et à 22 milliards de USD après les réductions de dettes bilatérales que plusieurs bailleurs se sont engagés à consentir en dehors du cadre de l'Initiative, soit une réduction totale de près des deux tiers. Le montant total annuel versé au titre du service de la dette pendant la période 2001-2005 devrait diminuer de quelque 30% par rapport aux versements annuels effectués durant la période 1998-1999, ce qui se traduirait par une réduction annuelle moyenne du service de la dette atteignant l'équivalent de 1,3% du produit intérieur brut (PIB). Le service de la dette en pourcentage des exportations devrait tomber, d'après les prévisions, de 16,1% à 8,8% par an en moyenne d'ici à 2005 (malgré la contraction récente des recettes d'exportation imputable à des facteurs exogènes), et le service de la dette par rapport aux recettes publiques devrait revenir de 24,3% par an en moyenne en 1998-1999 à 13,1% en 2001-2005. Ces allègements de dettes permettront aux gouvernements d'accroître substantiellement les ressources qu'ils consacrent à la lutte contre la pauvreté. Dans les 26 pays qui sont parvenus au point de décision, les dépenses sociales exprimées en pourcentage des recettes publiques sont déjà passées de 37% à 47% entre 1999 et 2001 et, en 2002-2005, ces pays dépenseront en moyenne dans les secteurs sociaux plus du triple des sommes qu'ils prévoient de consacrer au service de la dette pendant la même période. Les dépenses sociales devraient passer de 6% du PIB en 1999 à 9% en 2002. En proportion des recettes publiques, elles augmenteraient de 37% avant la réduction de la dette à 55% en moyenne après cette réduction.

Bilan des 26 pays ayant atteint le point de décision
(en juillet 2002)

- L'allègement de la dette a été approuvé pour 26 des 38 pays qui, selon les prévisions, devraient en avoir besoin. Les pays qui n'ont pas encore atteint le point de décision sont confrontés à d'importants problèmes car ce sont dans la plupart des cas des pays victimes de conflits et/ou ayant accumulé de lourds arriérés.
- Six pays ont atteint le point d'achèvement auquel l'allègement de la dette est accordé inconditionnellement. La participation des créanciers est élevée mais elle n'est pas complète.
- Vingt pays bénéficient d'un allègement intérimaire de leur dette.
- La dette extérieure exprimée en VAN a été réduite, en moyenne, d'environ deux tiers (toutes modalités d'allègement de la dette comprises).
- En pourcentage des exportations, le service de la dette sera moitié moins élevé en 2001-2005 qu'au cours de la période 1998-1999 (8% au lieu de 16,5%) alors que la moyenne est supérieure à 20% dans le cas des autres pays en développement.
- En pourcentage du PIB, le service de la dette est tombé de 4% en 1998-1999 à 2%.
- En pourcentage des recettes publiques, le service de la dette devrait baisser de 24% en 1998-1999 à 10% environ d'ici à 2005.
- Les dépenses sociales, en partie financées par des ressources libérées par l'Initiative pour l'allègement de la dette, devraient augmenter substantiellement. Les dépenses consacrées à la lutte contre la pauvreté, qui étaient deux fois plus faibles que les paiements au titre du service de la dette, seront quatre fois plus élevées.

5. La mise en œuvre de l'Initiative demeure difficile. Premièrement, les pays qui ont déjà dépassé leur point de décision doivent poursuivre sans relâche leurs réformes économiques et leurs programmes de réduction de la pauvreté pour parvenir au point d'achèvement à dates flottantes. Plusieurs pays de ce groupe ont rencontré des difficultés dans la mise en œuvre de leurs programmes macroéconomiques (Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Malawi, Nicaragua, Niger, Rwanda,

Sao Tomé-et-Principe et Sénégal) bien que les problèmes aient été temporaires pour certains d'entre eux (Honduras, Niger et Rwanda). Quelques autres pays constatent qu'il leur faut plus de temps que prévu pour réunir les conditions requises au point d'achèvement dans les domaines social et structurel. D'autres encore (Bénin, Cameroun et Mali) sont en retard dans l'élaboration des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP).

6. Du fait de la dégradation de la situation économique internationale, il est devenu plus difficile d'atteindre un niveau soutenable d'endettement extérieur et de s'y maintenir. Presque tous les PPTE sont lourdement tributaires des produits primaires pour leurs recettes d'exportation et leurs recettes publiques, si bien qu'ils demeurent vulnérables à la baisse des cours mondiaux des produits et à d'autres facteurs exogènes défavorables. Les pays développés pourraient réorienter leurs politiques de façon à ramener l'endettement des PPTE à un niveau plus soutenable (et à soutenir ainsi leurs efforts de réduction de la pauvreté). De leur côté, les PPTE pourraient engager des réformes afin de diversifier leurs exportations avec l'aide d'un financement extérieur approprié, accordé à des conditions particulièrement favorables. Dans des cas exceptionnels, où des facteurs exogènes ont entraîné un changement fondamental de la situation économique d'un pays, l'Initiative renforcée offre la possibilité d'un allègement supplémentaire de la dette au point d'achèvement. Tel est le cas du Burkina Faso, pour lequel un allègement supplémentaire a été approuvé en 2002.

7. Les 12 pays qui ne sont pas encore parvenus au point de décision (dont 8 sont victimes de conflits et/ou ont accumulé de lourds arriérés) devraient s'efforcer d'y parvenir dès que la situation le leur permettra. Ces pays éprouvent des difficultés à instaurer la paix et la stabilité internes, mettre en œuvre de saines politiques économiques et renforcer leurs capacités de gestion économique. Le processus du DSRP risque de se révéler particulièrement difficile pour certains de ces pays où d'importantes populations sont déplacées et où la mise en place de processus participatifs à grande échelle ne va pas de soi. La communauté internationale est consciente de la nécessité d'une certaine souplesse à cet égard. S'agissant des arriérés, les institutions financières internationales sont invitées à traiter la question de façon active et novatrice pour que les points de décision ne soient pas trop retardés une fois que les conditions fixées sont remplies. Cela étant, il a été décidé d'inclure désormais les arriérés dans l'encours de la dette, tel que calculé à la date limite d'admissibilité.

Coût total et financement de l'Initiative d'allègement de la dette

8. Comme il ressort du tableau 2, le coût total de l'Initiative en VAN 2001 a augmenté et atteint actuellement 37,2 milliards de USD (46 milliards de USD, si l'on inclut le Libéria, la Somalie et le Soudan).

Tableau 2: Estimations mises à jour du coût total de l'Initiative pour la réduction de la dette
(pour 34 pays, en milliards de USD)

	Estimation du coût en VAN 2000 septembre 2001	Estimation du coût en VAN 2001 juillet 2002	Pourcentage du coût total
Créanciers bilatéraux et Commerciaux	17,1	19,2	51,8
Créanciers multilatéraux (BAfD, Banque mondiale, BID, FIDA, FMI, etc)	16,1	17,9	48,2
Coût total (non compris Libéria, Somalie et Soudan)	33,2	37,2	100,0
<i>Coût total (y compris Libéria, Somalie et Soudan)</i>	41,6	46,0	123,7

Source: Estimations des services du Fonds monétaire international/Banque mondiale (septembre 2002)

9. Les IFI sont censées mobiliser des *ressources internes* dans la mesure de leur capacité financière, mais la répartition entre ressources internes et ressources externes n'a pas été définie et elle



varie en fait d'une institution à l'autre. Les IFI participantes ont eu recours à divers mécanismes financiers pour internaliser le coût de l'Initiative et celles dont la structure financière est solide et diversifiée, en particulier, y sont parvenues. Néanmoins, dans de nombreux cas, il a fallu compléter par des ressources externes. Ainsi, la Banque interaméricaine de développement (BID) financera 72,7% environ de l'allègement sur ses propres ressources, mais obtiendra les 27,3% restants à l'extérieur, en vertu d'un accord multilatéral conclu dans le cadre du fonds fiduciaire PPTE. La Banque africaine de développement (BAfD) recevra des ressources du fonds fiduciaire à hauteur de 84% environ du coût de l'Initiative et utilisera aux fins du désendettement 370 millions de USD, (soit 16,1% environ) prélevés sur ses ressources propres.

10. Afin d'amortir l'impact du désendettement sur les ressources des IFI participantes et d'aider les créanciers multilatéraux à financer leur participation, on a créé un fonds fiduciaire en faveur de l'Initiative PPTE placé sous l'administration de la Banque mondiale. De nombreux pays ont apporté à ce fonds d'importantes contributions. Le fonds fiduciaire PPTE est un instrument des donateurs qui l'alimentent. Il finance les créanciers remplissant certaines conditions, conformément aux instructions données par les donateurs. En principe, toutes les IFI qui rencontrent des difficultés à participer à l'Initiative PPTE en respectant les principes fondamentaux de l'additionnalité et du maintien de l'intégrité financière y ont accès sous réserve de l'accord des donateurs qui l'alimentent. La Banque mondiale a fourni dans le document REPL.VI/2/INF.4 intitulé "Soutien du fonds fiduciaire de l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTE aux créanciers multilatéraux, régionaux et sous-régionaux" des informations sur la structure et le mode de fonctionnement dudit fonds.

11. Ce document signale aussi l'écart existant entre les ressources actuellement disponibles et les engagements souscrits jusqu'ici. Au cours de la réunion technique du fonds fiduciaire PPTE, tenue le 24 octobre 2002, les donateurs ont examiné les estimations actuelles des besoins du fonds fiduciaire pour apporter un soutien aux créanciers qui remplissent les conditions requises. L'estimation du coût total pour les 34 pays considérés est maintenant comprise entre 3,37 milliards et 3,42 milliards de USD (y compris 100 à 150 millions de USD de relèvements automatiques). Le fonds fiduciaire PPTE disposait, en septembre 2002, de 2,62 milliards de USD (contributions et produit de placements) pour financer les créanciers remplissant les conditions requises. En fait, il lui manque, pour soutenir les créanciers régionaux et subrégionaux, 750 à 800 millions de USD (au lieu de 700 millions de USD environ selon l'estimation fournie à la réunion d'octobre 2001). Les services de la Banque mondiale ont indiqué que les donateurs devront engager des contributions supplémentaires avant que la République démocratique du Congo n'atteigne le point de décision, actuellement prévu pour le début de 2003. Ces estimations ne prennent pas en compte: i) le coût additionnel pour les quatre pays non inclus (Laos, Libéria, Somalie et Soudan); ii) les éventuelles contributions des donateurs affectées au FIDA par l'intermédiaire du fonds fiduciaire PPTE; iii) la marge d'incertitude des estimations. À la clôture de la réunion, les contributions s'élevaient provisoirement à 850 millions de USD.

Évolution de la politique en 2002

12. Au cours de l'année 2002, le cadre de la politique opérationnelle de l'Initiative pour la réduction de la dette a continué d'évoluer et certains aménagements risquent d'alourdir encore le coût de l'Initiative.

13. **Prorogation de la clause d'extinction.** L'une des principales conditions requises pour obtenir une aide dans le cadre de l'Initiative est que le pays fasse état de résultats positifs dans le cadre des programmes auxquels le Fonds monétaire international (FMI) et l'Association internationale de développement (IDA) apportent leur soutien. Le programme d'action de 1996 prévoyait que tous les PPTE appliquant ou adoptant au cours des deux années suivantes des programmes d'ajustement et de réforme soutenus par le FMI et l'IDA pourraient bénéficier de l'Initiative, après quoi celle-ci serait réexaminée et une décision serait prise quant à la poursuite du processus. L'insertion d'une clause d'extinction avait pour objet d'éviter que l'Initiative ne devienne un mécanisme permanent; elle visait



aussi à encourager les PPTE à adopter des programmes d'ajustement auxquels le FMI et l'IDA pourraient apporter leur soutien. En fait, les conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI ont réexaminé la clause d'extinction en 1998 et en 2000, la prorogeant à chaque fois de deux ans. À la fin de 2000, la République démocratique du Congo a entrepris un programme d'ajustement avec le soutien du FMI et de la Banque mondiale. Huit PPTE n'en ont toutefois encore adopté aucun (Angola, Burundi, Comores, Congo, Libéria, Myanmar, Somalie et Soudan). Selon une analyse préliminaire de leur endettement, tous ces pays, à l'exception de l'Angola, auront besoin d'un allègement au titre de l'Initiative. La clause d'extinction a donc été prorogée jusqu'à la fin de 2004 afin que ces pays aient la possibilité de démontrer qu'ils ont obtenu des résultats leur permettant de prétendre à bénéficier d'un allègement de leur dette au titre de l'Initiative.

14. **Inclusion des arriérés dans l'encours de la dette.** Dans le cadre de leur politique d'allègement de la dette des pays qui sortent d'un conflit, la Banque mondiale et le FMI ont décidé d'inclure les arriérés dans l'encours de la dette arrêté à la date limite d'admissibilité. Le premier pays à bénéficier de cette mesure a été la Guinée-Bissau (2001), suivie de la Sierra Leone (approuvé en 2002) et de la République démocratique du Congo (approbation attendue prochainement).

15. **Relèvement automatique pour que la VAN du ratio dette/exportations au point d'achèvement soit celle qui a été prévue au point de décision.** L'Initiative renforcée prévoit exceptionnellement la possibilité d'un allègement supplémentaire de la dette au point d'achèvement quand des facteurs exogènes ont entraîné un changement négatif fondamental dans la situation économique d'un pays et par conséquent dans la soutenabilité de son endettement. L'une des options prises en considération consiste à accorder un allègement supplémentaire afin de porter la VAN du ratio dette/exportations non pas à 150% de ce ratio comme il est normalement prévu, mais seulement au niveau prévu au point de décision (pour le point d'achèvement). Dans ces hypothèses, le coût de l'éventuel relèvement est estimé à un montant compris entre 0,2 et 0,5 milliard de USD, soit à peu près la moitié du chiffre qui découle de la méthode actuelle. Le débat qui a lieu à l'époque a reconnu qu'il y avait un risque moral à relever automatiquement le niveau d'aide au point d'achèvement et qu'il était important de ne pas accorder une aide supplémentaire pour compenser la mauvaise application des politiques. Il a néanmoins aussi été reconnu que les projections qui varient d'un pays à l'autre sont entachées de grandes incertitudes, et qu'elles ne peuvent donc pas servir de critère pour le relèvement automatique du niveau d'aide si l'on tient à un traitement égal des cas méritoires. En outre, le relèvement d'office au point d'achèvement ne peut être automatiquement lié à un seuil particulier de soutenabilité de la dette car un endettement élevé est parfois économiquement justifié s'il sert à financer des investissements productifs qui contribueront à une meilleure soutenabilité à long terme de la dette.

16. **Exclusion de l'allègement supplémentaire accordé par les créanciers bilatéraux publics dans le calcul du relèvement automatique du niveau d'aide.** Plusieurs créanciers ont présenté des propositions, actuellement à l'étude, tendant à ce que les allègements bilatéraux supplémentaires (en dehors du cadre de l'Initiative pour la réduction de la dette) soient exclus du calcul du relèvement automatique du niveau d'aide au point d'achèvement. Si l'on calcule le niveau de relèvement avant l'allègement bilatéral supplémentaire, 14 à 15 PPTE, dont la moitié de ceux qui sont parvenus au point d'achèvement, auraient sans doute, au point d'achèvement, un niveau d'endettement supérieur de 2 milliards à 2,4 milliards de USD aux seuils prévus dans le cadre de l'Initiative. Le surcroît d'aide accordé au titre de l'Initiative remplaçant en partie l'aide bilatérale additionnelle, l'allègement supplémentaire net reçu par les PPTE – à supposer que le relèvement automatique du niveau d'aide couvrirait la totalité de la dette excédentaire – pourrait atteindre 1,5 milliard à 1,8 milliard de USD (soit 1,1 milliard après déduction des relèvements automatiques actuels). L'un des points considérés lors de l'examen de cette option est que cet allègement supplémentaire devrait être fourni principalement par les créanciers multilatéraux et les créanciers n'appartenant pas au Club de Paris. L'allègement actuellement fourni par les premiers est considéré comme n'étant pas encore entièrement financé, quant aux seconds, beaucoup se montrent déjà réticents à accorder les allègements de dettes

actuellement requis. On estime par ailleurs qu'un tel "amortisseur" ne serait pas équitable du point de vue des pays bénéficiaires car le montant de la dette qui devrait être annulé par les créanciers bilatéraux en sus de l'Initiative PPTE ne serait pas nécessairement réparti de façon égale entre les pays pouvant y prétendre. Les conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI ont cependant souligné le fait qu'il est important d'atteindre les objectifs de l'Initiative pour la réduction de la dette en donnant aux PPTE de solides bases pour maintenir un endettement soutenable à long terme une fois qu'ils seront sortis du processus de l'Initiative.

17. D'autres questions ont été soulevées à la réunion technique d'octobre 2002 sur le fonds fiduciaire pour l'Initiative PPTE au sujet du coût des relèvements automatiques du niveau d'aide. Il a été noté que les estimations des révisions à la hausse étaient entachées d'une grande incertitude et qu'elles étaient aussi très sensibles à de faibles changements dans les variables critiques telles que les taux de change, les taux d'intérêt et les exportations. Les donateurs attendent avec intérêt un document que la Banque mondiale et le FMI sont actuellement en train de préparer sur la question du relèvement automatique. Divers points de vues ont été exprimés au sujet de la méthode à utiliser à cet égard. Certains donateurs ont proposé que les annulations de dettes bilatérales accordées en plus de celles qui sont requises dans le cadre de l'Initiative PPTE soient exclues du calcul du niveau d'endettement soutenable effectué par le FMI et la Banque mondiale au point d'achèvement. Quelques donateurs ont indiqué qu'ils pourraient envisager, au besoin, des moyens bilatéraux pour y parvenir. D'autres donateurs ont déclaré que les annulations de dettes dans le cadre de l'Initiative devraient être fondées seulement sur une analyse complète du niveau d'endettement soutenable et à cet égard ils ont réaffirmé leur soutien à la méthode actuelle, qui inclue tous les allègements bilatéraux. Les donateurs ont demandé aux Conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI d'examiner la question à la lumière de la nouvelle analyse que fournira la note que les deux institutions doivent prochainement émettre. Dans ce contexte général, certains donateurs ont fait observer qu'ils s'étaient engagés à annuler 100% de leur dette bilatérale et ils ont exhorté les autres donateurs à les imiter.

III. PARTICIPATION DU FIDA À L'INITIATIVE

Estimation actuelle du coût total de la participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette

18. À ce stade, le coût total en VAN de la participation du FIDA à l'intégralité de l'Initiative est estimé à 230 millions de droits de tirage spéciaux (DTS) (308 millions de USD), ce qui correspond à un coût nominal approximatif de 351 millions de DTS (469 millions de USD). Le coût annuel devrait passer par un maximum en 2005, soit 39,5 millions de USD en valeur nominale.

Engagements souscrits jusqu'à présent par le FIDA

19. Le FIDA s'est engagé jusqu'à présent à accorder un allègement de leur dette aux 26 pays qui ont atteint le point de décision dans le cadre de l'Initiative renforcée, pour un montant total en VAN atteignant environ 168 millions de DTS (224 millions de USD). À supposer que les conditions requises au point d'achèvement soient rapidement remplies et que l'allègement soit relativement concentré en début de période, cela représenterait quelque 245 millions de DTS en valeur nominale (327 millions de USD) étalés sur des durées variables selon les pays et comprises entre deux et 27 ans (pour Sao Tomé-et-Principe), voire même 35 ans (pour le Nicaragua).

Allègements de dettes accordés par le FIDA

20. Comme il ressort du tableau 3, les allègements de dettes accordés par le FIDA s'élevaient au 31 août 2002 à quelque 20 millions de USD (24,8 millions de USD si l'on inclut les pays sortant d'un conflit, où le FIDA fournit une aide intermédiaire). Ces allègements ont été financés au moyen des ressources suivantes: 7,0 millions de USD octroyés par les Pays-Bas, 4,8 millions de USD consentis

par l'Allemagne, 1,3 million de USD provenant du produit des placements réalisés dans le cadre du fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative de réduction de la dette, et 11,7 millions de USD (soit 47%) prélevés sur les ressources propres du FIDA.

Tableau 3. Aide accordée et origine des fonds
(en USD, au 31 août 2002)

Aide accordée (en valeur nominale)		Ressources provenant du fonds fiduciaire du FIDA en faveur de l'Initiative pour la réduction de la dette	
Bolivie	5 505 380	Pays-Bas	7 008 638
Burkina Faso	1 410 520	Allemagne	4 789 542
Guyana	914 155		
Mali	1 678 124		
Mozambique	3 060 913		
Tanzanie	734 562		
Ouganda	6 576 116	Produit des placements	1 312 242
<i>Guinée Bissau</i> ¹	2 216 018	Ressources propres du FIDA	11 728 847
<i>Sierra Leone</i> ¹	2 743 481		
Total	24 839 269	Total	24 839 269

¹ Aide intermédiaire: correspond aux arriérés au 30 septembre 2002, net de ceux en VAN recouvrés en vertu du plan de règlement des arriérés, également inclus dans les arriérés.

Les efforts de mobilisation de ressources du FIDA

21. Comme il ressort du tableau 4 (et sous réserve des fluctuations des taux de change – voir note au bas du tableau) pour compléter les ressources dont le FIDA avait besoin pour le cadre initial de l'Initiative et sauvegarder sa capacité à financer de nouveaux prêts, le Gouvernement néerlandais a apporté une contribution de 26,62 millions de florins néerlandais (environ 15,4 millions de USD aux taux de change historiques) sous forme de contributions complémentaires dans le cadre de la quatrième reconstitution des ressources du FIDA. En outre, le Gouvernement allemand a affecté, en 2001, 15 millions de deutsche marks (environ 6,6 millions de USD) sur ses contributions au fonds fiduciaire PPTE à l'annulation de créances du FIDA, qui seront décaissés sur une période de trois ans. Hormis les contributions allemande et néerlandaise, la participation du FIDA à l'Initiative est actuellement financée sur des ressources internes qui autrement auraient été disponibles pour financer de nouveaux prêts et dons dans le cadre du programme de travail. Au total, 120 millions de francs belges (2,97 millions d'euros) provenant des ressources annoncées par le Gouvernement belge au titre du fonds fiduciaire PPTE ont également été transférés au FIDA et seront affectés à l'allègement de la dette de la République démocratique du Congo, qui est prévu prochainement. Le tableau 3 indique aussi l'aide accordée au 31 août 2002 et l'origine des fonds décaissés.

22. Le FIDA a reçu en outre les engagements officiels suivants: i) jusqu'à 3 millions de USD sur les ressources annoncés par le Gouvernement suisse au titre du Fonds fiduciaire PPTE et affectés à certains pays; ii) une contribution complémentaire du Gouvernement italien d'un montant de 3,72 millions d'euros pour financer la participation du FIDA à l'Initiative; iii) l'équivalent de 17 millions de USD fournis par le Gouvernement suédois par l'intermédiaire du fonds fiduciaire PPTE (voir tableau 4).

Tableau 4: Contributions externes au financement de la participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette
(en USD aux taux de change courants¹)

Pays-Bas	11 748 859
Allemagne	7 051 924
Belgique	2 713 086
Italie	3 874 193
Suisse	3 000 000
Suède	17 000 000
Total	45 388 062

^{1/} Il est à noter que les ressources ainsi engagées sont décaissées par tranches de sorte que leur valeur en USD diffère du montant annoncé en raison des fluctuations des taux de change

23. Malgré ces importantes contributions extérieures, il est à craindre que le niveau élevé du désendettement prévu pour les dix prochaines années, et particulièrement entre 2003 et 2005, ne limite les capacités de financement du programme de prêts du FIDA et ne compromette l'intégrité de sa structure financière. La répartition entre ressources internes et ressources externes est par conséquent devenue une question primordiale. La répartition requise n'a pas été définie de manière générale et elle dépend de la situation et des capacités financières des IFI participant à l'Initiative. Vu que 27,3% des allègements de dettes financés par la BID et 84% de ceux qui sont financés par la BAfD bénéficient des ressources du Fonds fiduciaire PPTE, il est important de faire en sorte que le FIDA obtienne des ressources additionnelles comparables à celles que reçoivent les autres IFI, soit par un accès équitable au Fonds fiduciaire PPTE et proportionnel à celui dont bénéficient les autres IFI, soit par des apports de fonds directement affectés au financement de l'Initiative.

24. Aux fins de déterminer la proportion des ressources internes et externes dans le cas du FIDA, le document REPL.VI/3/INF.3, intitulé "Financement de la participation du FIDA à l'Initiative pour réduction de la dette des pays pauvres très endettés", recommande de prendre en considération les points suivants:

- Comme il ressort des scénarios financiers examinés dans le cadre de la Consultation sur la sixième reconstitution, la base de ressources du FIDA est limitée.
- Lors des deux dernières reconstitutions des ressources du FIDA, les contributions des pays en développement des listes B et C ont représenté 22% du total. La proportion est en moyenne de 2,1% à l'IDA, 4,6% au Fonds africain de développement et au Fonds asiatique de développement, et 8,3% au Fonds pour les opérations spéciales de la BID. On voit donc que les contributions des pays en développement à la reconstitution représentent une part importante des ressources de base du FIDA, ce qui signifie que les pays en développement financent en fait eux-mêmes une grande partie du désendettement accordé dans le cadre de l'Initiative. Pour certains États membres en développement, l'érosion des contributions qu'ils apportent au FIDA pour lutter contre la pauvreté pose problème.
- Près de 40% du programme de prêts du FIDA sont affectés à l'Afrique subsaharienne, où se trouvent la majorité des PPTE. Sa forte exposition dans ces pays rend le FIDA particulièrement sensible aux conséquences financières de l'Initiative. La situation du Fonds est donc beaucoup plus proche de celle de la BAfD que de celle de la BID.
- Si, faute de ressources externes supplémentaires suffisantes pour financer sa participation à l'Initiative PPTE, le FIDA devait réduire son programme de prêts, les pays d'Afrique et les



autres pays auxquels il prête à des conditions particulièrement favorables (soit 70% des prêts du FIDA) en seraient les premières victimes.

25. Compte tenu des considérations ci-dessus, la direction a recommandé qu'au FIDA la répartition entre ressources internes et externes soit proche de ce qu'elle est à la BAfD. En raison des caractéristiques institutionnelles du FIDA et de celles des programmes de prêts, qui sont proches de celles de la BAfD, la direction estime souhaitable de rechercher des financements externes représentant environ 66% du coût total de l'Initiative. Le Conseil d'administration n'a pas pris de décision sur cette question. Pour mobiliser les ressources extérieures supplémentaires, il est recommandé en outre que le Fonds envisage deux options:

- les États membres du FIDA pourraient lui fournir directement des ressources supplémentaires pour l'aider à financer sa participation à l'Initiative, comme l'ont fait les Pays-Bas et l'Italie;
- ils pourraient lui donner accès au fonds fiduciaire PPTE en suivant l'exemple des contributions de la Belgique, de l'Allemagne, de la Suisse et de la Suède, et ce au niveau recommandé ci-dessus. Cela devrait se faire dans le cadre des prochaines réunions techniques consacrées au fonds fiduciaire PPTE et à ses reconstitutions.

26. À la réunion technique sur le fonds fiduciaire PPTE, qui s'est tenue en octobre et à laquelle le FIDA participait en qualité d'observateur, de nombreux États membres ont évoqué de nouveau la question (deuxième option). À cette réunion, les donateurs ont demandé des précisions concernant: i) la date du point d'achèvement pour la République démocratique du Congo et la Côte d'Ivoire; ii) l'état d'avancement des discussions avec le Soudan; iii) les besoins de financement du FIDA. Ils ont aussi demandé à la BAfD de leur fournir la ventilation annuelle détaillée du coût de sa participation à l'Initiative PPTE. Certains d'entre eux ont aussi souligné la nécessité de procéder à un examen ordonné de la possibilité d'admettre d'autres institutions multilatérales à bénéficier de l'aide du fonds fiduciaire PPTE ainsi que du montant des concours financiers qui pourraient être fournis. Les donateurs ont enfin demandé au FIDA de fournir des informations détaillées sur les conséquences financières de l'Initiative pour l'institution, en vue d'un réexamen du cas du FIDA visant à déterminer si son accès au fonds fiduciaire PPTE se justifie, ce que le FIDA ne manquera pas de faire.

IV. RECOMMANDATIONS

27. Il est recommandé que le Conseil d'administration:

- prenne note de la situation relative à la mise en œuvre de l'Initiative PPTE et à la participation du FIDA à cette initiative;
- prenne acte de l'évolution de la politique relative à l'Initiative pour la réduction de la dette et à son impact possible sur le coût de l'Initiative;
- entérine la présentation de la substance du rapport de situation pour 2002 à la prochaine session du Conseil des gouverneurs, pour information.